

Atelier TEDDIF

**Plan régional
« Changeons d'air en Île-de-France »**

10 novembre 2022



Améliorer la qualité de l'air : priorité politique

Actions sur de nombreux sujets :

- la gouvernance,
- l'amélioration des connaissances,
- la surveillance de la situation et de ses évolutions,
- l'énergie, le transport et la mobilité,
- le développement économique et l'innovation (Airlab), l'agriculture, etc.

De nombreux dispositifs

Pour accompagner les acteurs et les Franciliens

www.iledefrance.fr

www.iledefrance.fr/aides-services

Ensuite

➤ dépôt des demandes sur

<https://mesdemarches.iledefrance.fr/>

The screenshot shows the website interface for the Région Île-de-France. At the top, there is a navigation bar with the logo and links for 'Actualités', 'Événements', 'Services en ligne', and 'Newsletter'. Below this is a menu with categories: 'La Région', 'Éducation Recherche', 'Formation Emploi', 'Économie', 'Environnement Cadre de vie', 'Europe International', and 'Transports'. A secondary menu includes 'Budget participatif', 'Smart Région', 'Achats publics', and 'Concertation SDRIF-E'. A red 'Flash info' banner reads 'Participez à la concertation Île-de-France objectif 2040'. The main content area is titled 'Aides régionales et appels à projets' and features a 'Dernière minute pour postuler !' section with two cards: 'Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant' and 'Bourses Mobilité Île-de-France doctorants'. Below this is a search section 'Rechercher une aide' with filters for 'Par secteur' (set to '- Tout -'), 'Par public' (set to '- Tout -'), and 'Par mot-clé' (set to 'chauffage'). A 'RECHERCHER' button is present. The search results show '1 résultats' and a card for 'Renouvellement des chauffages au fuel, au bois ou au charbon' under the categories 'Logement' and 'Environnement'. A 'Pour qui ?' link is also visible.

Quelques exemples de dispositifs

www.iledefrance.fr/renouvellement-chauffage

- Objectifs et bénéfices attendus (focus sur le chauffage au bois et les bonnes pratiques pour en diminuer les émissions)
- Qui peut en bénéficier et pour quel type de projets
 - Tutoriel pour déposer la demande, le règlement, FAQ

www.iledefrance.fr/qualite-de-lair-dans-les-creches-les-ecoles-et-les-accueils-de-loisirs-sans-hebergement

Aides régionales pour le vélo

- Pour les **artisans et commerçants**¹ :
 - Jusqu'à 1 500 € au total pour l'achat de vélos cargo, d'abris à vélos (mais aussi sur l'économie circulaire, efficacité énergétique...)
- Pour les **particuliers**² :
 - Jusqu'à 500 € pour un vélo électrique, cargo
- Ces aides sont :
 - Plafonnées à 50 % des dépenses éligibles
 - Cumulables avec celles de l'État

Acquisition
d'un véhicule plus propre



Remplacement
d'une voiture polluante

Nouveau



Transformation
électrique d'un véhicule thermique
(rétrofit électrique)



Création
de commerce ou artisanat ambulant

Nouveau



Aide à l'acquisition d'un véhicule plus propre

- Candidats éligibles
 - **Petites entreprises** franciliennes (moins de 50 employés)
- Projets éligibles (sauf exceptions)
 - Acquisition de véhicules **électriques** ⚡, à l'**hydrogène** ⚡ ou au **gaz naturel** 🔥
 - Sont éligibles tous types de véhicules : deux-roues, voitures, camions...
- Accompagnement financier (maximum 50% du prix d'achat)
 - **1 500 €** pour les deux-roues motorisés (et assimilés) ⚡
 - **6 000 €** pour les voitures, camionnettes et véhicules spécialisés (< 3,5 t) ⚡ ⚡
 - **9 000 €** pour les camions et tracteurs routiers (de plus de 3,5 t) ⚡ ⚡ 🔥

Aide au remplacement d'une voiture polluante

Nouveau

- Candidats éligibles
 - **Particuliers** habitant en grande couronne (sauf MGP) et travaillant sur la ZFE
- Projets éligibles (sauf exceptions)
 - Destruction d'une **voiture Crit'Air 3 ou plus ancienne**
 - Pour une acquisition d'une voiture **électrique ou à hydrogène**
- Accompagnement financier
 - **1 500 €** pour un RFR/part supérieur à 35 052 € (*maximum 50% du coût d'achat*)
 - **3 000 €** pour un RFR/part compris entre 13 490 et 35 052 € (*maximum 50% du coût d'achat*)
 - **5 000 €** pour un RFR/part compris entre 6 301 et 13 489 € (*maximum 80% du coût d'achat*)
 - **6 000 €** pour un RFR/part compris entre 0 et 6 300 € (*maximum 80% du coût d'achat*)

À savoir sur les aides aux Véhicules propres

- Cumulabilité
 - Cette aide **est cumulable** avec les aides de l'État ayant le même objet (bonus écologique, prime à la conversion...)
 - Mais n'est pas cumulable avec d'autres aides publiques ayant le même objet, notamment celles de collectivités territoriales
- Location
 - **Aucun type de location**, y compris le crédit-bail, n'est éligible à ce dispositif
- Plafond d'achat
 - Le coût total d'achat ne doit pas dépasser, pour les voitures :
 - **40 000 €** pour l'aide au remplacement pour particuliers
 - 50 000 € pour l'aide à l'acquisition pour professionnels
 - Ce coût est TTC, avec options incluses, et avant les aides de l'État et de la Région
- Chronologie
 - La demande de subvention complète devra être **déposée au plus tard dans les trois mois après** l'achat ou la transformation du véhicule, et le cas échéant de la destruction de l'ancien véhicule.